



Aujourd'hui le 20 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 19 319 cas de personnes infectées au Québec, 1 169 personnes hospitalisées, 198 personnes aux soins intensifs, 939 décès et de 3 847 personnes guéries.

D'entrée de jeu, le premier ministre a tenu à rendre hommage aux victimes de la tuerie de la Nouvelle-Écosse. Il a également salué la mémoire de Victoria Salvan, la préposée aux bénéficiaires décédée de la COVID-19 à Montréal.

Concernant la situation dans les CHSLD, le premier ministre a indiqué que la situation était toujours critique, avec 4 000 personnes atteintes de la COVID-19 et 2 000 employés absents. Il a indiqué que des directives avaient été émises pour le délestage des activités médicales hospitalières non urgentes pour une période de deux semaines afin de redéployer le personnel médical à temps plein dans les CHSLD. Il a fait appel au personnel médical des autres régions de venir en renfort dans les résidences de Montréal. Il a indiqué que le nombre de personnes inscrites sur le site « Je contribue » n'était pas de 50 000, mais plutôt de 19 000, et qu'il restait 15 000 personnes à contacter.

Il a indiqué que l'approvisionnement en matériel de production est sous contrôle, mais qu'il y a une pénurie de certains médicaments.

Il a annoncé que le président du Conseil du trésor avait convoqué les syndicats demain pour régler de façon permanente la question du salaire des préposés aux bénéficiaires.

RAPPEL - WEBINAIRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Adapter le processus d'analyse au contexte de crise

Mardi 21 avril 2020, de 9 h 30 à 10 h 45

Un webinaire pour adapter les processus d'analyse des dossiers d'investissement et de subvention dans le contexte de la crise actuelle. Donné par M^{me} Rachel Auger, CPA-CGA, M. Sc. Finance et chargée de cours à HEC-Montréal, ce webinaire permettra aux participants d'identifier des pistes d'adaptation qui permettront de meilleures interventions, votre rôle étant plus que jamais essentiel pour l'activité économique de nos régions.

Ce webinaire est rendu possible grâce à la collaboration de la Société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ. D'ailleurs, M^{me} Auger collabore déjà aux activités de formation pour les responsables de FLS. Éric Desaulniers, directeur général de Société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ et Pierre Nelis, chef de l'exploitation d'Inno-centre participeront également au webinaire.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

COMMUNICATION - ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES

Voici une communication préparée par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant la disposition des lingettes désinfectantes. Nous vous invitons à la distribuer dans vos réseaux respectifs.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux. Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

MODALITÉS DU DÉPLOIEMENT DES MÉDECINS DANS LES MILIEUX DE VIE DES AÎNÉS

Les modalités du déploiement des médecins qui viendront en renfort pour aider les équipes à l'œuvre au sein des milieux de vie des aînés ont été dévoilées ce matin. Des listes locales de réaffectation seront établies afin de faciliter le jumelage avec les milieux concernés. Les ressources médicales devront être déployées en fonction des priorités établies par l'établissement.

Ce déploiement sera assorti d'une poursuite des mesures de délestage des activités médicales hospitalières non urgentes pour une période de deux semaines. Les activités de cardiologie et de

cancérologie, particulièrement les traitements de chimiothérapie et de radiothérapie, de même que les chirurgies urgentes et semi-urgentes, se poursuivront.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

DIRECTIVES À RESPECTER POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BAUX DE VILLÉGIATURE ET LES UTILISATEURS DU TERRITOIRE PUBLIC

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) tient à rappeler aux détenteurs de baux de villégiature et aux utilisateurs du territoire public les directives à respecter durant la pandémie de la COVID-19, soit : éviter les déplacements d'une région ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité; respecter des mesures de distanciations sociales (distance physique de 2 mètres entre les personnes) et l'interdiction de tenir des rassemblements. Il rappelle l'importance de s'assurer que les organismes gestionnaires permettent toujours l'accès aux infrastructures accessoires, notamment les stationnements et les pavillons d'accueil, avant de se rendre dans les parcs régionaux ou dans tout territoire public.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

INVESTISSEMENT POUR APPUYER LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS AGRICOLES

Vendredi, le gouvernement a annoncé un investissement de 45 millions de dollars pour attirer les travailleurs québécois dans les champs. Les agriculteurs pourront ainsi bénéficier d'un coup de main essentiel pour la période de plantation et de récolte.

Cet investissement va notamment financer quatre mesures qui visent à assurer un approvisionnement régulier des biens alimentaires à la population dans le contexte de la pandémie actuelle :

- Prime de 100 dollars aux travailleurs agricoles saisonniers pour une prestation de travail minimale de 25 heures par semaine;
- Création d'un nouveau programme pour le déplacement de la main-d'œuvre qui tient compte des règles de distanciation sociale en vigueur;
- Mise en place d'escouades sur le terrain qui interviendront au moment de l'intégration des nouveaux travailleurs (minimum de cinq employés à intégrer) pour appuyer les producteurs agricoles dans la formation des nouveaux travailleurs;
- Soutien financier accordé aux 12 centres d'emploi agricole, pour répondre aux besoins de jumelage des entreprises agricoles avec les nouveaux travailleurs.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Vendredi, La Financière agricole du Québec (FADQ) s'est engagée à démontrer un maximum de flexibilité dans la gestion de ses programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu

dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Elle a annoncé le déploiement de mesures de soutien supplémentaires pour les producteurs agricoles.

En matière de financement

- Prêt pouvant atteindre 50 000 \$ afin de soutenir le fonds de roulement;
- Devancement des paiements de subventions à l'investissement au 1^{er} mai.
-

En matière d'assurance et de protection du revenu

- Agri-stabilité : paiement provisoire passant de 50 % à 75 % des bénéfices du programme.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

ANNONCE D'UN INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE MASQUES N95 ET DE MASQUES CHIRURGICAUX AU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'un prêt de 4 M\$ à l'entreprise Medicom, par l'entremise d'Investissement Québec, pour accélérer l'implantation, à Montréal, d'une usine qui produira plusieurs dizaines de millions de masques N95 et de masques chirurgicaux de niveau 3. La fabrication de ces derniers débutera dès juillet prochain, alors que celle des masques N95 commencera au mois d'août. À terme, le projet créera 33 emplois permanents et permettra de répondre aux besoins du système de santé.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

RÉSULTATS DE LA SESSION D'HIVER 2020 ET CALCUL DE LA COTE R

Dans le but d'assurer un traitement équitable des étudiantes et étudiants du Québec au regard de la cote de rendement au collégial (CRC), communément appelée la cote R, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé aujourd'hui que les résultats du trimestre d'hiver 2020 ne seraient pas comptabilisés dans le calcul de la CRC. L'évolution de la situation sanitaire au Québec entraîne de trop grandes disparités d'enseignement entre les étudiants, les différents collèges et les régions, ce qui rend de facto inopérant ce calcul qui repose sur l'hypothèse de mêmes conditions d'enseignement pour tous.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES MESURES RELATIVES AUX MASQUES NON MÉDICAUX ET AUX COUVRE-VISAGES DANS LE RÉSEAU DE TRANSPORT DU CANADA

Les nouvelles mesures annoncées vendredi par le gouvernement fédéral exigeant que tous les passagers aériens aient un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche sont entrées en vigueur aujourd'hui à midi.

Ainsi, lorsqu'ils font des voyages aériens, les voyageurs seront invités à se couvrir le nez et la bouche dans les situations suivantes :

- Aux points de contrôle des aéroports canadiens, lorsque les agents effectuant le contrôle ne peuvent pas maintenir une distance de deux mètres entre eux et le voyageur;
- Lorsqu'il est impossible de se tenir à distance des autres ou selon les instructions des employés du transporteur aérien;
- D'après les directives d'une autorité ou d'un responsable de la santé publique.

Les passagers aériens de tous les vols au départ ou à destination d'un aéroport canadien devront également montrer qu'ils ont le masque non médical ou le couvre-visage nécessaire au moment de l'embarquement, sans quoi ils ne seront pas autorisés à poursuivre leur voyage.

Lorsqu'ils utilisent des modes de transport maritime, les voyageurs sont invités à porter des masques non médicaux ou des couvre-visages autant que possible. De plus, les exploitants de traversiers et de navires à passagers menant des activités essentielles doivent, si possible, faire des annonces publiques à l'intention des voyageurs sur le besoin d'avoir un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche, qu'ils utiliseront au cours de leur voyage lorsqu'il est impossible de rester physiquement à distance des autres, et sur le fait que les passagers pourraient se voir refuser l'embarquement s'ils refusent de se conformer.

Les passagers voyageant en train, en autobus ou en autocar sont également vivement encouragés à porter des masques non médicaux ou des couvre-visages autant que possible. Il est possible que l'exploitant de ces modes de transport demande aux passagers de se couvrir le nez et la bouche lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a consacré son point de presse à rendre hommage aux victimes de la tuerie qui a fait au moins 19 morts en Nouvelle-Écosse. Il a remercié les premiers répondants pour leur courage et annoncé la tenue d'une vigile virtuelle vendredi.

Rappelons qu'en fin de semaine, le premier ministre Trudeau a annoncé la prolongation de la fermeture de la frontière canado-américaine jusqu'au 21 mai 2020. Il a également annoncé un financement pouvant atteindre 306,8 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones et soutenir les institutions financières autochtones qui leur offrent du financement. Ces fonds permettront à ces entreprises d'obtenir des prêts à court terme sans intérêt et des contributions non remboursables de la part d'institutions financières autochtones.



lepanierbleu.ca